



Calcal de la prestation compensatoire

Par **doté**, le 27/01/2011 à 11:30

Bonjour,
depuis 1996, la prestation compensatoire versée par mon mari n'a jamais été recalculée. Depuis 2009, je suis à la retraite donc mes revenus ont nettement diminué, et d'après une de mes amies, le montant aurait dû être modifié chaque année selon un certain indice de l'INSEE. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est, et si je pouvais la faire recalculer, à qui m'adresser. D'avance, merci.

Par **Marion2**, le 27/01/2011 à 12:09

Est-ce que qu'il est indiqué dans le jugement que la prestation compensatoire doit être revalorisée tous les ans ?

Si c'est le cas et que cela n'a pas été fait, vous contactez un huissier avec votre jugement.